

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 20 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- À la suite de la vérification de 14 dossiers des membres du personnel, les dossiers sont complets.
- Les jeux à l'extérieur ont lieu chaque jour pendant une heure par période de quatre heures.
- Observations: Pendant la visite, les enfants s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec une éducatrice concernant la documentation et la planification et les boissons chaudes.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 septembre 2023

Date

original signé par

Myriam Coulombe Gionet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2023

Date